



51 rue aux Juifs 76000 Rouen



Maison du vélo, 54 quai Amiral Hamelin 14000 Caen

Monsieur Hervé MORIN

Président de la Région Normandie
Abbaye aux Dames
Place Reine Mathilde
cs 50523
14035 CAEN CEDEX 01

Rouen, le 25 juillet 2019

Objet : capacité d'embarquement des vélos dans les trains

Monsieur le Président,

Nous avons bien reçu votre réponse en date du 2 mai dernier, relative à la capacité vélo des futurs trains OMNEO Premium, et vous en remercions.

Cependant, nous continuons de penser que la capacité vélo des futurs trains sera grandement insuffisante, et préjudiciable pour le développement du tourisme à vélo ainsi que pour l'intermodalité train-vélo au quotidien. D'ailleurs le CESER Normandie préconise dans son rapport de mai 2019 : « *Adapter les futurs trains (OMNEO Premium, REGIO 2N) aux besoins de développement du vélo, en proposant a minima une capacité de 8 places de vélos par train, afin de permettre une véritable intermodalité (aussi bien pour les usages quotidiens domicile-travail que pour des usages occasionnels et touristiques)* ».

L'usage du cycle est aujourd'hui un élément de plus en plus important dans la chaîne de déplacement du public, que ce soit pour des déplacements quotidiens ou pour des déplacements occasionnels pour les loisirs. Or, si l'on veut favoriser l'usage du cycle, il nous paraît fondamental que les équipements des trains soient en conformité avec les attentes des cyclistes.

Vous n'êtes pas sans savoir ni constater que, par exemple, particulièrement depuis cette dernière année, la ligne Paris-Rouen est déjà problématique : le nombre de vélos embarqués dépasse la capacité d'accueil des trains actuels à certaines heures, que ce soit pour les déplacements pendulaires comme pour les déplacements de loisirs. Ce phénomène s'amplifie l'été, avec la réduction du nombre de trains et le nombre plus importants de bagages transportés qui, débordant des emplacements dédiés, encomrent les espaces vélos. De plus, de nouveaux usages tels que les trottinettes électriques doivent aussi être pris en compte pour les nouveaux aménagements de rame.

Vous nous indiquez que la capacité des nouveaux trains REGIO 2N, qui remplaceront les TER 2N NG, sera de 12 emplacements vélo par rame de 1000 voyageurs. Cependant, un objectif plus ambitieux de 24 emplacements aurait montré la volonté de la Normandie de développer l'intermodalité train-vélo sur une ligne où il y a beaucoup de « navetteurs », et a fortiori dans une région où se concentrent 6 véloroutes (Véloscénie, Vélo Francette, Tour de Manche, Paris-Londres, la Seine à vélo, Vélomaritime) et de nombreux autres itinéraires locaux.

Nous prenons bonne note de votre demande auprès de SNCF Mobilités, qui vise à étudier l'amélioration de la situation pour le matériel déjà commandé et la version confort des OMNEO. Même si la capacité nous semble toujours insuffisante aux heures/périodes de pointe notamment, un système de sangles, comme c'est le cas sur le matériel Régiolis, pourrait être une solution simple et peu coûteuse sans démonter les strapontins. Il faut préciser aussi que les crochets prévus sont incompatibles avec certains types de vélos lourds, comme les vélos à assistance électrique, ou à pneus larges (VTT, fatbikes etc...).

Enfin, dans le sens de votre annotation manuscrite, des directives claires de souplesse vis à vis des usagers cyclistes pourraient être adressées par la Région à l'opérateur ferroviaire, à l'attention du personnel en gare et dans les trains.

La gratuité du transport de son vélo, pour plus de confort et d'attractivité, doit à notre sens rester la règle et être facilitée dès maintenant sur le réseau normand, pour encourager cette pratique écologique.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de nos salutations distinguées.

Pour ordre,
Christine CORBIN
Présidente de Dérailleurs

Christelle CUBAUD
Co-responsable statutaire de SABINE